



01-23-00

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE

Catégorie CE

CONTEXTE :

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

PERSONNES CONCERNÉES :

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules de transport de marchandises de la catégorie C attelés à une remorque ou semi-remorque dont le PTAC dépasse 750kg.

PRÉ-REQUIS :

Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.

Etre titulaire du permis C en cours de validité et être âgé de 21 ans.

Les candidats en formation professionnelle de conducteur routier (CAP, Bac Pro, Titre Professionnel) peuvent se présenter à l'examen à 18 ans. (*Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs.*)

L'Epreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis obtenue date de plus de 5 ans.

DUREE : 70 heures

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Connaître les principales règles de circulation.

Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.

Connaître la signalisation spécifique.

Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.

Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.

Obtenir le permis de conduire catégorie CE.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques.

En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION : Formateur diplômé BEPECASER.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : Au sein d'une agence City'Pro.

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPETENCE 1 :

Maîtriser le maniement de l'ensemble de véhicules dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement de l'ensemble de véhicules
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

COMPETENCE 2 :

Effectuer les vérifications courantes de sécurité de l'ensemble de véhicules et effectuer les exercices de maniabilité

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état de l'ensemble de véhicules
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules
- Les manœuvres avec l'ensemble de véhicules

COMPETENCE 3 :

Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules dans des conditions normales de circulation

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

Permis CE version N°03 applicable le 2/12/2024

COMPETENCE 4 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

Certificateur : Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer
Code CPF : CPF213